



## Message 2023-DIAF-16

3 octobre 2023

### Octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens - 2023-2029

*Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit d'engagement de 4 489 830 francs pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens pour la période 2023-2029, conformément aux articles 29ss de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat et son règlement d'exécution du 12 mars 1996.*

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction – Forêts domaniales, bâtiments et autres biens</b>	<b>2</b>
1.1	Introduction	2
1.2	Forêts domaniales	2
1.3	Bâtiments et autres biens	3
1.4	Desserte forestière	4
1.5	Investissements depuis 2012 – Vue d'ensemble	4
1.6	Amortissement des investissements	5
<b>2</b>	<b>Crédit d'engagement 2018-2022 – Aperçu et bilan</b>	<b>5</b>
2.1	Projets réalisés entre 2018 et 2022	5
2.2	Bilan – Crédit d'engagement 2018-2022	5
<b>3</b>	<b>Crédit d'engagement 2023-2029 – Présentation</b>	<b>6</b>
3.1	Informations générales	6
3.2	Réalisation des projets	7
3.3	Projets planifiés	7
<b>4</b>	<b>Considérations finales</b>	<b>11</b>

---

# 1 Introduction – Forêts domaniales, bâtiments et autres biens

---

## 1.1 Introduction

Les domaines d'équipement suivants sont concernés par ce projet de décret :

- > Remise en état et amélioration de la desserte forestière
- > Construction et amélioration de bâtiments d'exploitation forestière
- > Mesures de protection contre les dangers naturels
- > Gestion d'autres biens

Le dernier décret relatif aux forêts domaniales a été adopté le 21 août 2018 par le Grand Conseil. Il concernait l'exécution d'un programme pluriannuel entre 2018 et 2022 pour un montant total de 3 428 000 francs (cf. chapitre 2).

Le présent programme d'équipement sert de fil directeur pour la planification financière ainsi que pour l'établissement des budgets. Il sert en plus de référence pour le contrôle des *dépenses et recettes effectives* liées aux investissements.

## 1.2 Forêts domaniales

Les forêts domaniales du canton de Fribourg s'étendent sur une surface de 5076 hectares, soit environ 12 % de la surface forestière totale du canton.

Tableau 1: Identification statistique des forêts domaniales dans le canton de Fribourg

Arrondissement forestier	Triage forestier	Identification des principales forêts domaniales (FD = Forêts domaniales - SW = Staatswälder)	Surface (ha)
1	1.1	FD Sarine (Cornard – Chaney – Châtillon – Monterban – Nierlet – Belfaux - Burgerwald – Monteynan – La Combet – Abbaye d'Hauterive)	816
2	2.1	SW Sense	1814
	2.6	SW Galm – Chablais	424
3	3.1	FD Gothuz – Russille – Gérignoz	83
	3.2	FD Berra – Javroz	200
	3.3	FD Ritzwald – Terre Rouge	100
	3.4	FD Tissiniva	31
	3.9	FD Les Combes – Chésalles	120
	3.10	FD Bouleyres – Vaucens – Sautaux	165
	3.11	FD Devin de Maules – Collège St-Michel	35

Arrondissement forestier	Triage forestier	Identification des principales forêts domaniales (FD = Forêts domaniales - SW = Staatswälder)	Surface (ha)
4	4.1	FD Belmont – Berley – Chanéaz – Thibaut	526
	4.2	FD Franex – Rive sud du lac de Neuchâtel – Vuissens	187
	4.3	FD Surpierre – Lussy – Derbaly – Vauderens	263
	4.4		
	4.6		
	4.7	FD Attalens – Teysachaux	265
	4.8	FD Joux des Ponts	47
<b>Total</b>			<b>5076</b>

Les différents massifs forestiers de l'Etat sont localisés sur la carte en annexe.

De manière générale, l'exploitation des forêts domaniales poursuit les buts suivants :

- > Exploitation durable des forêts, adaptée au contexte du changement climatique ;
- > Utilisation locale de la ressource naturelle bois ;
- > Maintien et amélioration de la fonction de protection contre les dangers naturels ;
- > Amélioration des conditions du milieu naturel pour la faune et la flore (biodiversité) ;
- > Prise en compte de la fonction d'accueil et de délasserment.

La gestion opérationnelle des forêts domaniales est réalisée en tenant compte des critères d'économie d'entreprise et de rentabilité. Différentes fonctions sociales font partie des prestations et induisent des coûts sans compensation financière directe. En revanche, les prestations orientées vers une rentabilité économique (production de bois, travaux pour tiers) couvrent en général les charges d'exploitation. La situation du marché du bois est bien sûr déterminante.

La grande majorité des forêts domaniales ont été intégrées dans les unités de gestion forestières des régions dans lesquelles elles se trouvent. Leur gestion est ainsi déléguée. L'Etat reste employeur d'une seule équipe forestière :

- > « Staatsforstbetrieb Sense SFB », surface forestière d'environ 1 814 hectares, 6.13 EPT, 1 apprenti et une taille d'entreprise très saine.

### 1.3 Bâtiments et autres biens

Le Service des forêts et de la nature (ci-après SFN) n'est pas seulement responsable des forêts domaniales, mais aussi d'autres biens qui n'ont souvent pas de lien direct avec l'économie forestière. Une grande partie de ces objets ne sont d'ailleurs pas ou plus utilisés pour l'exploitation des forêts. Cette responsabilité relativement peu connue concerne en particulier les biens suivants :

- > Des surfaces et parcelles partiellement ou non boisées, notamment les Rives sud du lac de Neuchâtel
- > Différents bâtiments qui avaient une utilité pour l'exploitation des forêts dans le passé
- > Des bâtiments situés sur des alpages, avec ou sans affectation agricole.

En 2022, un inventaire détaillé des bâtiments et infrastructures gérés par le SFN a été réalisé : nonante-huit objets y figurent. Complété d'une couche infogéographique localisant les objets, cette base de données a pour objectif principal de permettre à terme l'élaboration d'une stratégie de gestion détaillée, comprenant la localisation, l'état des bâtiments, leur utilisation (en propre ou location) et les besoins en investissement à court, moyen et long terme. Il est prévu que chaque bâtiment dispose d'une fiche descriptive détaillée (cf. annexe 2). Cet inventaire sera complété en 2023 par celui de l'ensemble des parcelles gérées par le SFN. De plus, les valeurs des bâtiments et les investissements par bâtiment manquants seront complétés.

En cas de projets particuliers, des demandes de crédit séparées sont déposées (comme par exemple pour l'assainissement de La Pila, les Rives sud du Lac de Neuchâtel, la pisciculture d'Estavayer-le-Lac).

#### 1.4 Desserte forestière

L'Etat de Fribourg détient et gère environ 265 kilomètres de desserte forestière, dont 250 km de route forestière carrossable à camion (desserte de base). En prenant en compte un coût moyen de 250 francs par mètre, la valeur d'acquisition des routes forestières à camion se monte à elle seule à environ 65 millions de francs.

Un cadastre exhaustif de l'ensemble des dessertes forestières de base a été établis entre 2016 et 2018. Il permet actuellement de connaître l'état des différentes routes forestières et de pouvoir planifier les investissements, pour l'Etat mais aussi pour les différentes corporations ou syndicats.

#### 1.5 Investissements depuis 2012 – Vue d'ensemble

Conformément au système en vigueur, le suivi du crédit d'engagement s'effectue sur la base des dépenses et recettes effectives. La plus grande partie des contributions correspond aux subventions fédérales. Le tableau 2 permet de visualiser les investissements réalisés par rubrique financière depuis 2012.

*Tableau 2 : Aperçu des montants d'investissements réalisés entre 2012 et 2022.*

**Commentaire :** Pour l'année 2012, les contributions ont été enregistrées dans le compte 6300.003. Pour l'année 2016, les contributions ont été enregistrées dans les comptes 6320.200 et 4630.201. Les autres années, les contributions ont été enregistrées dans le compte 6300.200. Les reports de crédits sont pris en compte dans ces chiffres.

	Dépenses		Contributions	Dépenses nettes
	Prestations de tiers	Propres prestations	Confédération - Communes	
Position	5050.006	5050.007	6300.200, 6300.003, 6320.200 et 4630.201	
Année	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2012	640 012	78 538	252 045	466 505
2013	318 763	34 058	53 493	299 328
2014	755 004	14 343	69 851	699 496
2015	514 169	7 283	34 830	486 622
2016	805 097	10 293	56 000	759 390
2017	784 865	12 657	66 659	730 863
2018	778 663	1 922	21 314	759 271
2019	302 807	7 999	52 244	258 562
2020	549 736	54 800	49 320	555 216
2021	652 990	36 448	159 250	530 188
2022	761 343	40 313	96 618	705 038
<b>Total</b>	<b>6 863 449</b>	<b>298 654</b>	<b>911 624</b>	<b>6 250 479</b>

## 1.6 Amortissement des investissements

Un amortissement annuel de 10 % décroissant sur la valeur résiduelle durant vingt ans est normalement pris en compte pour les investissements dans le compte de fonctionnement des forêts domaniales. Après vingt ans, la valeur résiduelle est amortie en totalité.

Les investissements courants continueront à être amortis selon ce principe.

Les contributions (parts fédérales et participations de tiers) réduisent les charges liées aux amortissements annuels.

## 2 Crédit d'engagement 2018-2022 – Aperçu et bilan

### 2.1 Projets réalisés entre 2018 et 2022

La vue d'ensemble ci-après montre les montants investis par catégorie d'investissement entre 2018 et 2022.

*Tableau 3 : Aperçu des investissements réalisés par catégorie d'investissement entre 2018 et 2022 (sans prise en compte des reports de crédit des années 2018 et 2019, pour -265 000 francs au total)*

Catégories d'investissements	Nbre de projets	Prestation de tiers	Planification (selon message GC 2018-DIAF-18)
		Fr.	Fr.
Remise en état et amélioration de la desserte forestière	32	2 442 713	2 365 000
Construction et amélioration de bâtiments d'exploitation forestière	1	204 043	535 000
Mesures de protection contre les dangers naturels	1	86 362	350 000
Gestion d'autres biens	10	577 420	311 000
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>3 310 538</b>	<b>3 561 000</b>

Les principaux investissements concernent les projets suivants (les montants d'investissements ont été arrondis) :

- > Participation à la réfection de la route forestière de base du Burgerwald, 210 000 francs ;
- > WEGSAN 2018-2019 et 2020-2022, forêts domaniales Singine, 660 000 francs ;
- > Réfection de l'adduction d'eau de l'alpage et du chalet de La Berra pour 406 000 francs et de l'abri pour le bétail pour 70 000 francs ;
- > Réfection de la desserte forestière à la suite des intempéries de 2021, Belmont-Berley-Chanéaz, 191 000 francs.

### 2.2 Bilan – Crédit d'engagement 2018-2022

Les commentaires suivants peuvent être faits par rapport aux écarts entre la planification et les réalisations effectives entre 2018 et 2022 :

- > La cohérence entre la planification et la réalisation des projets est satisfaisante, même si certains projets ont dû être remplacés par d'autres.
- > A noter que malgré les différentes phases de la pandémie COVID entre 2020 et 2021, les travaux planifiés qui étaient prioritaires ont pu être réalisés dans les délais. Certains projets non urgents ont été différés.

- 
- > Les investissements concernant la remise en état et l'amélioration de la desserte forestière existante ont été légèrement plus élevés, notamment en raison des intempéries survenues en 2018 et en 2021. Une priorisation des projets a dû être réalisée.
  - > Les investissements concernant la gestion des autres biens sont également plus élevés que planifiés en raison du projet de réfection de l'adduction d'eau pour le chalet de La Berra, accepté par le Conseil d'Etat en avril 2021 (ACE 2021-518).
  - > Finalement, 93 % des coûts planifiés (prestations de tiers) du crédit d'engagement 2018-2022 ont pu être engagés. Les projets qui ont été différés ont été repris dans le crédit d'engagement 2023-2029.

### **3 Crédit d'engagement 2023-2029 – Présentation**

---

A la différence du crédit précédent, le crédit d'engagement 2023-2029 porte sur une durée de sept années (au lieu de cinq), pour tenir compte des montants prévus au budget 2023 et dans le Plan financier. Les fiches signalétiques qui figurent en annexe renseignent de manière détaillée sur chaque nouvel investissement prévu, raison pour laquelle les commentaires dans ce chapitre restent d'ordre général. Les projets déjà approuvés ou en cours de réalisation figurent dans la liste avec leur solde.

#### **3.1 Informations générales**

##### **Remise en état et amélioration de la desserte forestière**

L'entretien des infrastructures existantes est un point important du présent crédit d'engagement.

Dans le domaine de la desserte forestière, aucune nouvelle construction n'est planifiée. Cela correspond à la stratégie cantonale en la matière qui met l'accent en priorité sur l'entretien, l'amélioration et la remise en état des infrastructures existantes. En cas de nouvelle construction, une pesée des intérêts entre les fonctions de la forêt et d'autres intérêts est effectuée.

##### **Construction et amélioration de bâtiments d'exploitation forestière**

Le programme prévoit sept remises en état et améliorations de bâtiments existants avec une fonction d'exploitation forestière et trois déconstructions (un dépôt militaire à Monteynan, une cabane forestière à Lussy et un couvert forestier à Chanéaz). L'inventaire des bâtiments réalisé en 2022 sert de base de réflexion sur la gestion de ces bâtiments. Comme précédemment annoncé, il sera complété en 2023.

##### **Ouvrages de protection contre les dangers naturels**

Les stratégies actuelles en matière de gestion des dangers naturels demandent une analyse précise des biens à protéger, des effets des mesures ainsi que de la réduction des risques lorsque des mesures de protection coûteuses sont envisagées. En tenant compte du fait que la gestion des forêts protectrices ne fait pas partie des investissements, un seul projet figure dans cette catégorie. Il concerne une situation d'instabilité de falaise en bordure du lac de Neuchâtel. En fonction de l'occurrence de nouveaux événements de dangers naturels entre 2023 et 2029, d'autres investissements pourraient toutefois être nécessaires et seront priorisés dans le cadre du crédit d'engagement et des budgets alloués.

##### **Gestion d'autres biens**

Cette catégorie comprend quelques investissements qui ne peuvent pas être associés aux autres catégories. Comme décrit au chapitre 1, le SFN gère des bâtiments sans fonction forestière qui nécessitent également des travaux de remise en état.

Il s'agit de projets qui concernent la fonction d'accueil (pont pédestre, Petite Glâne), la remise en état ou l'adaptation de cabanes forestières et de chalets d'alpage (Plan Rosset, Galm).

## 3.2 Réalisation des projets

La réalisation des projets se déroule dans le cadre du processus ordinaire de planification et de budgétisation. La planification de détail et l'élaboration des contrats sont généralement assurées au sein du SFN par les arrondissements forestiers et le suivi général au niveau cantonal par la section forêt et dangers naturels.

Depuis 2017, chaque investissement planifié est enregistré dans une base de données centralisée. Cette base de données est actualisée régulièrement.

## 3.3 Projets planifiés

Les tableaux ci-après récapitulent les investissements prévus par catégorie. Une fiche signalétique standardisée résume les points principaux de chaque projet. Les projets déjà approuvés lors du précédent crédit d'engagement et qui sont en cours de réalisation figurent également dans le tableau, avec uniquement le solde des charges et recettes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Explication sur la légende du tableau :

Prestations de tiers : Coûts effectifs attendus du projet (compte financier 5050.006)

Propres prestations : Prestations effectuées par les équipes forestières des forêts domaniales en sus des prestations de tiers (compte financier 5050.007)

Contribution : Contribution attendue par la Confédération (principalement), des tiers impliqués ou autres bénéficiaires (Compte financier 6300.200)

### Remise en état et amélioration de la desserte forestière

N° fiche signalétique	Nom du projet	Arrdt	Prestations de tiers	Propres prestations	Contributions	Coûts nets
			5050.006	5050.007	6300.200	
1_D1	Réfection desserte - Boucle du Bois du Sac	1	100 000			100 000
1_D2	Réfection desserte - accès cabane du Bois Cornard	1	60 000			60 000
1_D3	Réfection de la route de base du Burgerwald, étape III	1	365 000		146 000	219 000
2_D1	Participation à l'assainissement de la route Falli-Höllli (solde)	2	30 000			30 000
2_D2	Participation aux projets de syndicats à buts multiples SBM	2	75 000		18 000	57 000
2_D3	WEGSAN 2020-2023 (solde 2023)	2	130 000	45 500	31 200	144 300
2_D4	WEGSAN 2024-2027	2	575 000	201 250	138 000	638 250

## Remise en état et amélioration de la desserte forestière

N° fiche signa- létique	Nom du projet	Arrdt	Prestations	Propres	Contributions	Coûts nets
			de tiers	prestations		
			5050.006	5050.007	6300.200	
2_D5	Solde de frais réfection Attenbergstrasse	2	40 000			40 000
3_D1	Réfection et amélioration du chemin à camion de Russille	3	80 000			80 000
3_D2	Réfection de la piste forestière de Russille	3	70 000			70 000
3_D3	Réfection Bouleyres - Route de la Forêt	3	42 000		16 800	25 200
3_D4	Aménagement desserte - Ilot de sénescence Bouleyres	3	5 000			5 000
3_D5	Réfection et entretien périodique - Bouleyres - Bulle	3	158 000		37 920	120 080
3_D6	Réfection du chemin de Gros Mottau - Bouleyres - Bulle	3	38 000			38 000
3_D7	Réfection du chemin Route du Stade - Bouleyres - Bulle	3	40 000		16 000	24 000
3_D8	Réfection - Chemins du Gottu	3	25 000			25 000
4_D1	Réfection desserte - Joux des Ponts	4	50 000		20 000	30 000
4_D2	Réfection desserte Franex - Petite Glâne	4	30 000			30 000
4_D3	Réfection desserte Vuissens - la Rigne	4	30 000		12 000	18 000
4_D4	Réfection desserte Vuissens - Grand Bois	4	10 000		4 000	6 000
4_D5	Réfection et amélioration de la desserte forestière, le Droché	4	200 000	10 000		210 000



### Remise en état et amélioration de la desserte forestière

N° fiche signa- létique	Nom du projet	Arrdt	Prestations	Propres	Contributions	Coûts nets
			de tiers	prestations		
			5050.006	5050.007	6300.200	
4_D6	Réfection et réparations chemin Belmont-Berley- Chanéaz	4	200 000		80 000	120 000
4_D7	Réfection chemin Cheyres - Estavayer	4	100 000		40 000	60 000
4_D8	Réfection desserte forestière de base - Surpierre	4	100 000		40 000	60 000
4_D9	Réfection desserte forestière de base – Derbaly	4	100 000		40 000	60 000
4_D10	Réfection desserte forestière de base Mont- Vuarat	4	420 000		168 000	252 000
<b>Total</b>			<b>3 073 000</b>	<b>256 750</b>	<b>807 920</b>	<b>2 521 830</b>

### Construction et amélioration de bâtiments d'exploitation forestière

N° fiche signa- létique	Nom du projet	Arrdt	Prestations	Propres	Contributions	Coûts nets
			de tiers	prestations		
			5050.006	5050.007	6300.200	
1_C1	Démolition d'un dépôt militaire à Monteynan	1	30 000			30 000
1_C2	Rénovation des cabanes forestières - 1er arrondissement forestier	1	150 000			150 000
2_C1	Rénovation des cabanes forestières - 2e arrondissement forestier	2	400 000			400'000
3_C1	Rénovation des cabanes forestières - 3e arrondissement forestier	3	200 000			200 000

---

**Construction et amélioration de bâtiments d'exploitation forestière**

---

N° fiche signa- létique	Nom du projet	Arrdt	Prestations de tiers	Propres prestations	Contributions	Coûts nets
			5050.006	5050.007	6300.200	
4_C1	Rénovation des cabanes forestières - 4e arrondissement forestier	4	150 000			150 000
4_C2	Déconstruction de la cabane FD Lussy	4	25 000			25 000
4_C3	Construction et amélioration de bâtiments d'exploitation forestière à la Chanéaz	4	12 000			12 000
4_C4	Déconstruction du couvert de Chanéaz	4	15 000			15 000
X_C1	Installation de panneaux solaires - toits des hangar ou centre forestier	tous	200 000			200 000
<b>Total</b>			<b>1 182 000</b>			<b>1 182 000</b>

---

---

**Mesures de protection contre les dangers naturels**

---

N° fiche signa- létique	Nom du projet	Arrdt	Prestations de tiers	Propres prestations	Contributions	Coûts nets
			5050.006	5050.007	6300.200	
4_O1	Sécurité chemins Rives sud lac NE (parties sous falaises)	4	90 000	10 000	31 500	68 500
<b>Total</b>			<b>90 000</b>	<b>10 000</b>	<b>31 500</b>	<b>68 500</b>

---

## Gestion d'autres biens

N° fiche signa- létique	Nom du projet	Arrdt	Prestations	Propres	Contributions	Coûts nets
			de tiers	prestations		
			5050.006	5050.007	6300.200	
2_A1	Travaux d'entretien en vue de la vente à des tiers – Cabane forestière Glungmoos	2	110 000	13 750		123 750
2_A2	Remise en état cabanes non forestières	2	390 000	48 750		438 750
2_A3	Chambre froide pour les gardes-faunes région Singine	2	60 000			60 000
3_A1	Plan Rosset, améliorations intérieures du chalet	3	15 000			15 000
3_A2	Les Gurles, démolition	3	80 000			80 000
<b>Total</b>			<b>655 000</b>	<b>62 500</b>		<b>717 500</b>

## 4 Considérations finales

Le SFN est chargé de gérer des forêts, des infrastructures et des biens de différentes natures. Depuis des années, de nombreux projets ont été exécutés avec succès dans les forêts domaniales. Une telle réussite est le fruit d'un engagement important du personnel de l'Etat, des entreprises concernées ainsi que du soutien du Grand Conseil fribourgeois.

Le tableau 4 ci-après résume les différents besoins par catégorie d'investissement. Au total, le présent crédit d'engagement porte sur 4 489 830 francs (coûts nets à charge de l'Etat) pour la période 2023-2029.

Tableau 4 : Résumé des investissements nécessaires par catégorie (en francs), période 2023-2029

Catégories d'investissements	Nombre de projets	Prestations	Propres	Contributions	Coûts nets
		de tiers	prestations		
		5050.006	5050.007	6300.200	
Remise en état et amélioration de la desserte forestière	26	3 073 000	256 750	807 920	2 521 830
Construction et amélioration de bâtiments d'exploitation forestière	9	1 182 000			1 182 000
Mesures de protection contre les dangers naturels	1	90 000	10 000	31 500	68 500

Catégories d'investissements	Nombre de projets	Prestations de tiers	Propres prestations	Contributions	Coûts nets
		5050.006	5050.007	6300.200	
Gestion d'autres biens	5	655 000	62 500		717 500
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>5 000 000</b>	<b>329 250</b>	<b>839 420</b>	<b>4 489 830</b>

Le budget 2023 et le plan financier 2024-2026 prévoient des investissements sous forme de prestations de tiers (5050.006) en faveur des forêts domaniales pour un montant moyen de 700 000 francs par an. Le présent crédit d'engagement s'inscrit dans cette planification avec un montant moyen de prestations de tiers de 715 000 francs par an entre 2023 et 2029. En comparaison avec le crédit d'engagement 2018-2022, on observe un besoin d'investissement important pour les bâtiments ainsi que pour la gestion des autres biens). La réalisation d'un inventaire des biens gérés par le SFN a permis d'identifier et de définir plus précisément les investissements nécessaires (inventaire exhaustif et finalisé en 2023).

**La réalisation effective des investissements se fera dans le cadre des budgets annuels alloués et une priorisation des projets sera effectuée.**

En conclusion, le présent programme permet, avec des investissements raisonnables et justifiés, de maintenir les infrastructures nécessaires à une exploitation des forêts domaniales avec des méthodes et une sylviculture actuelle d'une part, de conserver et d'entretenir les autres biens de l'Etat, de l'autre. De plus, la grande majorité des travaux planifiés seront confiés à des entreprises locales, ce qui contribue au maintien d'un savoir-faire régional.

Pour ces raisons, nous vous invitons à adopter le présent projet de décret.

#### Annexes

1. Carte avec vue d'ensemble des forêts domaniales
2. Exemple de fiche descriptive, inventaire des bâtiments gérés par le SFN
3. Fiches signalétiques par projet d'investissement (cf. N° fiche), disponibles pour consultation par le lien ci-après : [http://www.fr.ch/sff/fr/pub/foret/sff\\_prop/forets\\_domaniales.htm](http://www.fr.ch/sff/fr/pub/foret/sff_prop/forets_domaniales.htm)